



Arnouville

www.arnouville95.fr - Juin 2015 - N°326

Editorial

Cette année encore, la ville était partie prenante à la manifestation «Fête des Voisins» qui connaît toujours un vif succès, puisque l'on dénombrait 26 points de rencontre. Cette manifestation demande une organisation réelle pour la commune, puisque nous devons assurer la liaison avec l'association au niveau national, organiser une réunion préparatoire, prendre les arrêtés municipaux de circulation lorsque les rues sont barrées, et avec l'aide des agents municipaux, mettre à disposition le matériel. Toutefois, ces efforts trouvent pleine justification devant le succès de cette manifestation !

En effet, plus de 1 000 arnouillois se sont rencontrés à cette occasion. Au moment où l'individualisme prime, surtout en région parisienne, et où les voisins bien souvent s'ignorent ou s'interpellent pour des problèmes de stationnement, il est réconfortant de constater que des Arnouilloises et Arnouillois savent encore se retrouver, se parler et développer la convivialité. Il est clair que si chacun essayait de créer des liens d'amitié comme le font ces voisins en fête, je n'aurais plus de demande de rendez-vous pour des conflits de voisinage. Alors félicitations à tous qui avez eu l'initiative d'organiser cette fête et à tous ceux qui y ont participé.

Dans un tout autre domaine, je tenais à vous informer sur la situation de l'ancienne auberge du rond-point du Christ, actuellement squattée par des Roms.

Je rappelle que s'agissant d'une propriété privée, la ville n'a pas le pouvoir de se substituer au propriétaire. Néanmoins, en mai 2014, après avis d'un expert mandaté par le Tribunal Administratif, j'avais pris un arrêté de péril. Le Préfet m'avait alors fait savoir que sans décision de justice, il ne ferait pas évacuer les lieux. En juin 2014, le propriétaire a alors saisi le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, qui en juillet 2014, s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal d'Instance de Gonesse. Celui-ci n'a inscrit l'affaire qu'en janvier 2015 et a décidé de mettre en délibéré jusqu'en mars 2015. La ville n'étant pas directement partie prenante, nous n'avons pas eu connaissance du jugement. J'ai alors écrit au Président du Tribunal de Gonesse, j'attends toujours sa réponse.

Ayant eu connaissance par un collègue maire qui avait pu faire évacuer des squatteurs sur la base d'un arrêté municipal spécifique, j'ai pris ce même arrêté que nous avons notifié aux squatteurs, et, c'est là que nous avons découvert que le Tribunal d'Instance de Gonesse les avait autorisés à rester dans les lieux jusqu'en juillet 2016 ! Même si l'on ne doit pas commenter de décision de justice, je dis que celle-ci est simplement «invraisemblable».

Pire, l'avocat des squatteurs (payé par qui ? avec quel argent ?) a déféré notre arrêté au Tribunal Administratif. Nous sommes dans l'attente du jugement. Seul point positif dans ce dossier, les propriétaires nous ont fait une proposition de vente à l'amiable. Jusqu'à présent, malgré plusieurs rencontres, nous n'avons pas eu la perspective de pouvoir trouver un accord de vente à l'amiable. C'est ce qui m'avait conduit à demander l'accord du Conseil municipal, lors de sa séance du 18 mars 2015, pour engager la procédure de déclaration d'utilité publique qui est une procédure longue et lourde.

La fermeté a sans doute incité les propriétaires à réviser leur position et nous espérons pouvoir acquérir prochainement ce bien. Pour autant, les squatteurs seront toujours présents et nous aurons à prendre à notre charge les procédures d'expulsion.

Ce sujet est très symptomatique et démontre qu'il y a vraiment des mesures à prendre pour protéger les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, contre les squatteurs et pour contrôler l'immigration, car l'on est arrivé à un stade que je juge insupportable.

Dans un tout autre domaine, les travaux de voirie se poursuivent. Après les travaux d'enfouissement et de réfection de l'assainissement, les travaux de voirie de la rue Laprade ont commencé et devraient s'achever comme prévu fin juin.

La réfection de la rue Corot estimée pour un montant de 351 000 €, est également engagée et doit s'achever à la mi-septembre, en raison de l'interruption annuelle du mois d'août pour les entreprises. Malheureusement, les travaux de reprise de l'assainissement et de réfection de chaussée de la rue de Senlis n'ont toujours pas débuté. Pour cette rue à cheval entre Arnouville et Gonesse, notre ville se chargeait de l'enfouissement des réseaux et la ville de Gonesse de l'assainissement et de la voirie. Faute d'avoir obtenu, pour l'instant, les subventions pour les travaux d'assainissement de l'agence de l'eau Seine-Normandie, les travaux sont interrompus. J'espère simplement que la ville de Gonesse fera le nécessaire afin qu'ils reprennent rapidement et que ces travaux satisferont les riverains. En tout cas, ils s'inscrivent dans l'amélioration du cadre de vie et de votre environnement que nous entendons poursuivre.

Votre maire

Michel AUMAS
Conseiller départemental

À VOTRE SERVICE

COMMÉMORATION DU 75^e ANNIVERSAIRE DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

Jeudi 18 juin 2015

Rendez-vous à 17h45 stèle Charles de Gaulle
Parking de l'Espace Charles Aznavour

Hommage et dépôts de gerbes à 18h00

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

À l'approche des vacances d'été, pensez au renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport. Anticipez vos demandes pour plus de sérénité. Le délai d'obtention est de 3 semaines. À l'approche de la période estivale, il s'allonge et peut aller jusqu'à 8 semaines.

Renseignements à l'Hôtel de Ville : 01 30 11 16 16.



RECENSEMENT MILITAIRE

En 2015, les jeunes filles et les jeunes hommes nés à partir du 1er janvier 1999 doivent se faire recenser dès la date anniversaire des 16 ans. Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.

Se présenter à l'Hôtel de Ville - Service Etat Civil muni des originaux : de la pièce d'identité, du livret de famille des parents, ainsi que d'un justificatif de domicile récent.

URBANISME

ELABORATION DU PLU

Comme vous le savez, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours. Lors du dernier Conseil municipal, ce projet a été arrêté et va être transmis aux personnes publiques afin de recueillir leurs avis. Après un délai de 3 mois, une enquête publique sera organisée. Dans le cadre de cette enquête qui se tiendra en mairie, le projet de PLU arrêté vous sera présenté. Vous pourrez faire part de vos remarques dans le registre prévu à cet effet.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le service urbanisme au 01 30 11 16 21/22 – urbanisme@ml.arnouville95.org.



COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Les jeudis 25 juin - 23 juillet



COLLECTES DES DÉCHETS VERTS

Le mercredi 17 juin
Les mercredis 1er - 15 et 29 juillet

Les sacs doivent être sortis la veille au soir



COLLECTES DES DÉCHETS SPÉCIAUX

Les jeudis 11 juin - 9 juillet
Parking de l'école Anna Fabre de 16h à 20h.

6^e FORUM ENFANCE/JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE À L'ESPACE CHARLES AZNAVOUR DE 10H À 18H

Une occasion à ne pas manquer pour en apprendre plus sur toutes les structures "jeunesse", sportives et culturelles à Arnouville. Vous pourrez ainsi procéder aux inscriptions auprès des associations et poser toutes vos questions sur le déroulement de la prochaine saison. Vous trouverez des solutions adaptées à chacun de vos enfants, quel que soit leur âge, ainsi que toutes les informations nécessaires en terme de règlements, inscriptions etc. Vous assisterez aux démonstrations sportives et artistiques des intervenants. Une journée animée par des jeux pour les petits et les plus grands... **LE FORUM, UNE JOURNÉE FORTE EN PROPOSITIONS ET EN DISTRACTIONS.**

AUGMENTATION TARIFAIRE DES AMENDES DE STATIONNEMENTS !

L'interdiction du kit mains libres au volant et l'expérimentation de la baisse de la limitation de vitesse à 80 km/h sur certaines portions de route devraient entrer en vigueur d'ici au 30 juin, a indiqué, vendredi 3 avril, le ministère de l'Intérieur.

Selon ce calendrier prévisionnel, à cette date, les amendes pour stationnement **gênant sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables passeront de 35 à 135 €** et le taux d'alcoolémie pour les conducteurs novices (moins de 3 ans de permis ou moins de 2 ans s'il a suivi la conduite accompagnée) sera abaissé à 0,2 g/litre de sang.



LUTTE CONTRE LA PYRALE DU BUIS APPEL À LA VIGILANCE

Après un hiver doux, la **Pyrale du Buis**, une chenille originaire d'Asie, fait son retour dans les haies et massifs. L'espèce, qui s'attaque exclusivement aux feuilles de buis provoquant ainsi la mort de l'arbuste, a été repérée dans 51 départements français, dont l'Ile-de-France. Contrairement à la chenille processionnaire, la **Pyrale du Buis** n'est pas urticante et donc sans danger pour la santé humaine, mais elle est capable de provoquer des dégâts considérables sur les populations de buis. Pour lutter contre l'infestation, un traitement contre la chenille doit être opéré plusieurs fois dans l'année : en mars-avril, en juin-juillet et en septembre. La ponte des oeufs se fait sur la face inférieure des feuilles.



Comment lutter contre la Pyrale du Buis ?

Pour lutter efficacement contre la **Pyrale du Buis**, il convient de surveiller régulièrement ses arbres entre mars et septembre, et traiter dès l'apparition des premiers signes d'infestation. Les traitements contre cet insecte consistent à pulvériser sur les feuilles des buis un insecticide biologique ou chimique. Il existe également une technique par piégeage sexuel. Pour plus de renseignements et pour vous procurer pièges et traitements, rendez-vous dans les jardinerie du secteur. Les plants largement infestés doivent être arrachés et brûlés sur place.

LOISIRS ET CULTURE

FEU D'ARTIFICE



Une pluie de lumière illuminera le ciel de notre ville, venez nombreux !

LUNDI 13 JUILLET À 23 H

Place Charles de Gaulle
Espace Charles Aznavour

Renseignements : 01 34 45 97 19

TROC ET PUCES

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

Inscriptions jusqu'au vendredi 12 juin 2015 à l'Hôtel de Ville 15/17 rue Robert Schuman - CS 20101 ou sur le site de la ville : www.arnouville95.fr.

Il est rappelé que l'attribution des emplacements sera traitée par ordre d'arrivée des dossiers.



À NOTER

MÉMOIRES CROISÉES

SAMEDI 26 SEPTEMBRE À 15H30

Dans le cadre des commémorations du centenaire du génocide arménien

L'événement va réunir des témoignages, des photos, des documents, pour raconter des histoires vécues par les rescapés du génocide arménien, relatées par leurs descendants. **1915-2015** : le temps passe, l'injustice perdure. Récemment, le mémorial pour les victimes du génocide arménien à Deir ez-Zor a été dynamité et les ossements des victimes dispersés. Il est temps que la Turquie regarde son histoire sans se cacher la face.

**À l'Église Catholique Arménienne
69 avenue Henri Barbusse.**

Entrée libre



POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET/OU RÉSERVATION, CONTACTEZ LE SERVICE CULTUREL AU 01 34 45 97 19

À VOTRE SERVICE suite...

INSCRIPTIONS RENTREE 2015 - 2016

CANTINE, ÉTUDE, NAPS, ACCUEILS DE LOISIRS, GARDERIES

Modalités d'inscription :

Les inscriptions aux services restauration et périscolaires pour la rentrée scolaire 2015/2016 sont obligatoires. Elles seront prises **du lundi 15 juin au vendredi 21 août 2015 dernier délai** à l'Hôtel de Ville par le Service Education - Animation. La liste des documents à fournir, ainsi que la fiche de renseignements administratifs par école sont à retirer à l'Hôtel de Ville ou à télécharger sur le site www.arnouville95.org.

Aucune inscription ne sera enregistrée pour les familles qui ne se seraient pas acquittées de l'ensemble des factures de l'année 2014-2015.

Constitution du dossier - Pièces à fournir pour permettre le calcul du Quotient :

- Le double de la **déclaration** d'impôt sur le **revenu 2014** et **l'avis d'imposition 2014 (revenus 2013)**.
- Le justificatif de versement des Allocations Familiales.
- Copie d'un justificatif de domicile récent.
- Copie de la taxe d'habitation 2014.
- Un certificat de travail (des deux parents).
- Eventuellement pour la mise à jour des vaccins le carnet de santé (facultatif).
- Attestation de la sécurité sociale ou de l'organisme auquel vous êtes rattachés.

Pour la restauration scolaire :

- Seuls seront admis les enfants dont les deux parents travaillent.

Pour l'ensemble des services un règlement fixant toutes les nouvelles conditions vous sera remis. Le prépaiement s'appliquera dès l'inscription.

Permanences des inscriptions :

Lundi : 14h00 - 17h30
Mardi et Mercredi : 9h00 - 11h30 / 14h00 - 17h30
Jeudi : 14h00 - 19h00
Vendredi : 9h00 - 11h30

INFORMATION RECRUTEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015 - 2016

Pour le service Education - Animation, la ville recrute des agents contractuels pour assurer :

- **Le service de surveillance cantine** tous les jours de classe. Horaires de travail : de 11h15 à 13h30.
- **L'encadrement** dans les centres de loisirs, garderies pré et post-scolaires. Diplôme exigé : BAFA.
- **Le service des études surveillées** tous les jours de classe - horaires de travail : de 15h45 à 17h15 dans les établissements scolaires élémentaires. Diplôme souhaité : BAC.

Merci d'adresser votre lettre de motivation et CV à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - 15/17 rue Robert Schuman - CS 20101 - 95400 Arnouville. Tél : 01 30 11 16 16.

BAFA

Vous avez 17 ans révolus et vous voulez devenir animateur en passant votre BAFA ? C'est possible à Arnouville !

Le BAFA est un brevet pour se former et animer les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes ! Pour l'obtenir, vous devez suivre trois étapes dans l'ordre :

1. Session de Formation générale.
2. Stage pratique.
3. Session d'approfondissement ou de qualification.

La ville organise une session de formation générale de **9 jours pendant les vacances de la Toussaint du 17 au 24 octobre 2015 inclus**. Dès à présent, vous pouvez contacter l'IFAC, l'organisme de formation qui est notre partenaire, au 01 46 88 10 00 et vous connecter à : www.bafa-bafd.net pour vous inscrire en ligne.

Attention ! Les places sont limitées. Le stage a un coût de 380 € dont 50 € pris en charge par la ville (pour les Arnouillois seulement).

Pour tout renseignement contacter le 01 30 11 17 21/22.

CLUB SOURIRE

LE CLUB EST OUVERT !
LE JEUDI ET LE VENDREDI DE 13H30 À 17H

Mardi 9 juin :

Musée et Jardin « Albert Khan » : départ à 13h30 - Boulogne-Billancourt. Inscriptions au Club en cours - Adhérent : 30 €.



Mardi 16 juin

Journée à la Baie de Somme : départ à 7h30 - Visite guidée de Saint-Valéry-sur-Somme - Déjeuner dans un restaurant - Promenade à bord d'un train à vapeur - Inscriptions en cours. Adhérent : 49 €.

Mercredi 8 juillet

Journée à la mer à Villers-sur-Mer : départ à 6h30 - Inscriptions au Club - Adhérent : 20 €.

Mardi 21 juillet :

Guinguette « Auberge de L'Hermitière » à St Cyr-sur-Morin : Départ à 10h30 - Adhérent : 46 € - Non adhérent : 51 €. Inscriptions au Club.

Mardi 4 Août :

Journée à la Mer à La Panne en Belgique : départ 6h30 - Prix : 20 € - Inscriptions au Club.

VOYAGES

HENDAYE : Du 6 au 18 septembre 2015 : 1 540 €. Inscriptions en cours au Club.

BERLIN : ATTENTION CHANGEMENT DE DATE DU SÉJOUR : Du 12 au 15 octobre 2015 - 890 €. Inscriptions en cours au Club.

*Les prix des séjours dépendent du nombre de participants.
Les programmes sont disponibles au Club.*

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

CONCERT DE FIN D'ANNÉE

SAMEDI 13 JUIN À 20H30
Espace Charles Aznavour

Première partie : «La portée disparue» comédie musicale.

Deuxième partie : Grand orchestre sous la direction de Thierry Grimont.

GALA DE DANSE

SAMEDI 27 JUIN À 20H30
DIMANCHE 28 JUIN À 16H00
Espace Charles Aznavour

Spectacle de fin d'année des classes de danse de Lucie Gérardin et Oriana Ducoin.

RENTREE 2015-2016

DATES RÉINSCRIPTIONS

Mercredi 17 Juin : 10h/12h - 15h/19h
Jeudi 18 Juin : 15h/19h
Vendredi 19 Juin : 15h/19h
Lundi 22 Juin : 15h/19h

Pour les spectacles, entrée libre dans la limite des places disponibles. Réservation obligatoire du lundi au vendredi de 15h à 19h au 01 34 45 97 12.

C.C.A.S.

PLAN CANICULE INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

Nous rappelons aux personnes âgées ou handicapées de la commune vivant à domicile, qu'elles peuvent se faire inscrire sur le registre nominatif de plan d'alerte canicule durant la période de veille sanitaire à compter du 1er juin. En cas d'alerte canicule, toutes les personnes inscrites sont contactées par téléphone et/ou visitées. **N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire au 01 34 45 97 06 ou 01 34 45 97 02.**

BIBLIOTHÈQUE

OPÉRATION RÉVISIONS

Pour la révision de vos examens, nouveaux horaires

DU 19 MAI AU 27 JUIN

Mardi	13h30 - 18h30
Mercredi	10h - 12h30 / 13h30 - 18h
Vendredi	13h30 - 18h
Samedi	10h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

PAUSE POUSSETTE

SAMEDI 27 JUIN À 10H

Pour les enfants jusqu'à 3 ans

De toutes petites histoires pour les petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents.



HORAIRES D'ÉTÉ

DU MARDI 30 JUIN AU SAMEDI 29 AOÛT

Lundi : Fermé
Mardi / Vendredi : de 15h à 18h
Mercredi : de 14h à 18h
Jeudi : Fermé
Samedi : de 10h à 13h

CHINOISERIES ET TURQUERIES L'EXOTISME EN FRANCE AU XVIII^e SIECLE

DIMANCHE 14 JUIN À 15H,
SALON DU CHÂTEAU D'ARNOUVILLE

Conférence animée par Vincent Pruchnicki et qui portera sur «Les Chinoiseries et les singeries» décorant des meubles et des tableaux de Jean-Baptiste Machault et faite sous forme ludique. Dans des vitrines, seront exposés divers documents concernant Machault d'Arnouville. **Entrée gratuite**

À NOTER

VIE POLITIQUE

Le groupe d'opposition «**Ensemble Construisons l'Avenir d'Arnouville**» et ses élu(e)s, sont à votre écoute le premier jeudi de chaque mois à la permanence du 1 rue de Boishue (préfabriqué de l'ancienne mairie), entre 18h30 et 20h.

Prochaines permanences :

- Les jeudis 10 septembre et 8 octobre
- Pour le C.C.A.S sur rendez-vous au 06 80 62 96 03